

SNCF

DELEGUES
DU PERSONNEL

26 MARS 2009

Sud
SOLIDAIRES
UNITAIRES
DEMOCRATI
QUES

Solidaires

NO

CE DOCUMENT N'EST
PAS UN BULLETIN
DE VOTE

**EEV Lorraine
Est Européen**

Sud

Pourquoi voter SUD-Rail ?

Solidaire:

Parce que c'est ensemble, dans les chantiers et les bureaux, que nous pourrons résister aux manœuvres et imposer nos revendications. C'est avec les autres secteurs publics et les populations concernées que nous défendrons l'emploi et le service public.

Unitaire:

Parce que les différences d'idées ou de partis ne doivent pas diviser quand il y a nécessité de l'action pour mettre fin à la situation catastrophique de la crise sociale et aux attaques contre les cheminots. Aucune force n'est de trop, il faut simplement apprendre ou réapprendre à travailler ensemble.

Démocrate:

Parce que chacun doit pouvoir donner son avis et participer aux décisions pour que le mouvement soit solide. Au lieu de donner le spectacle de querelles de chef, le syndicalisme doit trouver la voie de débat démocratique à tous les niveaux, en commençant par la base.

SUD-Rail n'est aux ordres d'aucun parti politique, d'aucune église et n'entend pas s'inscrire dans une politique de cogestion avec la direction.

SUD-Rail: un syndicalisme différent

Il est clair que tout syndicat a besoin pour fonctionner de structure et de règles de fonctionnement. Ces structures doivent être au service du salarié et non l'inverse. A SUD-Rail se sont les adhérents regroupés en sections syndicales d'établissement qui sont la base de la réflexion et des décisions. Les congrès fixent les orientations ; les structures ayant pour fonction leur mise en œuvre.

Le poids donné, à chaque adhérent, à chaque section d'établissement dans les décisions qui seront prises, est la marque du syndicalisme que nous voulons. Le système de la consultation individuelle est adopté et conditionne toute signature d'accord national.

Chaque délégué ou représentant doit rendre compte de son mandat après toutes réunions avec la direction.

Nous privilégions les réunions intersyndicales où chacun peut s'exprimer devant tous, seule solution pour éviter les manœuvres d'appareils...

Renforcer SUD-Rail par l'adhésion, le militantisme, le vote lors d'élections professionnelles, c'est donner un message fort et sans ambiguïté à la direction, au ministère, au patronat. Un message de défense du service public, de refus de toute privatisation et démantèlement de la SNCF.

Un message clair de la volonté des cheminot(e)s de prendre la parole sans la laisser à des appareils syndicaux ou à des ministres. En résumé, un message de solidarité, d'unité et de démocratie.

Dès sa création SUD-Rail a cherché à établir des liens interprofessionnels avec d'autres syndicats. Notre souci de solidarité, de justice sociale et de tolérance par le rejet de toutes formes de discrimination sociale, raciale, de sexe, philosophique ou religieuse ne pouvait se limiter aux portes de notre entreprise.

L'adhésion à l'union syndicale Solidaires s'inscrit dans cette recherche d'un syndicalisme de défense de tous les salariés et de transformation sociale.

Le signal fort d'une volonté de défense du statut et du service public

Renforcez un syndicat qui s'est clairement opposé à la casse des retraites, à l'externalisation de la Caisse de Prévoyance, aux atteintes au RH 0077...

Nos salaires doivent être augmentés ! C'est légitime et nécessaire.

Les cheminot(e)s font tourner l'entreprise tout au long de l'année, 24 heures sur 24.
Ils doivent avoir un juste retour de la richesse collective qu'ils contribuent à créer.

Nos revendications salariales:

- Elles s'appuient sur l'exigence d'une nouvelle grille des salaires. Dans l'immédiat, nous revendiquons :
- L'indexation de la valeur du point de grille sur un indice qui reflète la réalité de la hausse des prix et une mesure de rattrapage sous la forme d'une augmentation uniforme de 250 Euros du salaire net mensuel.
- Un salaire minimum de 1 350 Euros nets mensuels à la position 1 soit 1540€ net pour un jeune embauché à B-1-4.
- Un treizième mois sur la base de calcul du salaire annuel moyen, prime de travail comprise, qui compte pour la retraite
- Attribution d'une prime unique et uniforme de 1 350 euros payable en juin.
- La non hiérarchisation des éléments liés aux sujétions : primes, indemnités, gratifications, allocations... paiement pour tous, sur le taux le plus élevé (taux cadre).
- Le travail du samedi doit être rémunéré comme le travail du dimanche.
- Prime de travail intégrée dans le traitement et calculée sur le code prime le plus élevé.
- Intégration de l'indemnité de résidence alignée sur le taux 1, dans le traitement.



LE DIVIDENDE SALARIAL 2009 POUR LES CHEMINOTS DE L'EEV

Nous sommes évidemment preneurs de 207 € mais les observations suivantes s'imposent :

Ce dividende n'est versé ni aux apprentis ni aux retraité-e-s (encore une mesure qui ne bénéficie pas de la péréquation).

Ce dividende brut représente 171,81€ nets par cheminot-e. Son total, charges patronales comprises, représente **53 millions d'€.** A mettre en relation avec les **130 Millions de dividende versés par la SNCF à l'État en 2008.**

Ce dividende 2009 sera comme en 2008 intégré par la direction aux augmentations générales, dans l'évolution de la masse salariale servant de comparatif avec l'évolution de l'indice des prix ; **ce n'est donc pas un « plus » en terme de pouvoir d'achat.**

Ce dividende n'est pas pérenne ; **lié aux bénéfices de l'entreprise, il dépend certes du travail des cheminot-e-s mais aussi de facteurs qui leur sont totalement indépendants** : conjoncture, prix des péages, prix des matières premières. Son maintien ultérieur n'est donc nullement garanti

Il permet à la direction de maintenir l'évolution de la valeur du point de grille sous l'évolution de l'indice des prix ; sa non reconduction en 2010 entraînerait une perte de 1% de pouvoir d'achat pour un-e cheminot-e qui gagne 20 700€ brut par an, même en cas d'augmentation générales égales à l'indice des prix. L'évolution de la valeur du point de grille ayant pris un retard non rattrapé ...

Ce dividende n'entrant pas dans le salaire liquidable comptabilisé pour la retraite, c'est autant en moins sur la pension pour les futur-e-s retraité-e-s. Ainsi, un-e cheminot-e qui part à la retraite fin 2009 avec une part mensuelle de salaire liquidable de 2000€ et un taux de remplacement de 70% va perdre 11,20€ brut chaque mois sur sa future pension de retraite, et ce, pour le restant de ses jours comparativement à ce qu'aurait été sa pension si ces 207€ étaient versés au titre d'une augmentation de traitement pour 2009.

Pouvoir d'achat Conception du partage à la SNCF



ELECTION DES DELEGUES DU PERSONNEL
26 MARS 2009
EEV LORRAINE EST EUROPEEN

COLLEGE « EXECUTION »

	TITULAIRES		SUPPLEANTS	
1	BOURDOIS Cyril	NANCY	HADJADJ Amar	LONGWY
2	STERCZEWSKI Olivier	BENING	MANGENOT Etienne	TOUL
3	MARTINEZ Jacqueline	NANCY	PARET Alain	NANCY
4	GUERQUIN François	NANCY	QUENETTE Jacques	SAINT-AVOLD
5	FAGOT Michael	NANCY	BEREZOWSKI Katia	NANCY
6	CAPET Joel	METZ	COLIN Anthony	NANCY
7	FILIPPA Céline	NANCY	CARTA Joséphine	SAINT-AVOLD
8	WEIER Nathalie	THIONVILLE	TABET Amar	CREUTZWALD
9	MULLER Stéphanie	NANCY	GRIVEL Amandine	NANCY

COLLEGE « MAITRISE »

	TITULAIRES		SUPPLEANTS	
1	PIVEL Olivier	JARVILLE	DINE Dominique	TOUL
2	MULLER Marc	BENING	HOLL Agnès	NANCY
3	LOUPPE Christian	NANCY	TRICAUD Christophe	REMILLY
4	BERGEZ Stéphanie	PAGNY/MOSELLE	DEMONTE Jean-Edouard	NANCY
5	PERROT Maxime	LEROUVILLE	KILHOFFER Roland	METZ
6	SIMON Joël	JARVILLE	BAZIN Jacques	NANCY

VOTEZ SUD-RAIL